

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
 Commune de
 PERNES-LES-FONTAINES

EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

**SEANCE DU 21 MARS 2024**

(Date de convocation : 15 Mars 2024)

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| Conseillers Municipaux en exercice :         | 29 |
| Présents :                                   | 21 |
| Absents excusés ayant donné<br>procuration : | 8  |
| Absents excusés non représentés :            | /  |
| Absent non excusé :                          | /  |
| Votants :                                    | 29 |

L'An deux mille vingt-quatre et le vingt et un Mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Laurent COMTAT, Premier Adjoint au Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Didier CARLE, Monsieur Laurent COMTAT, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Gêrôme VIAU, Madame Aurélie DEVEZE, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Christian GORLIN, Madame Anne CUNTY, Monsieur Christian SOLIER, Madame Claudine CHAUVET, Monsieur Eric BOYER, Madame Isabelle DESRUT, Madame Gisèle GIRARD, Madame Patricia VIVARES, Monsieur Franck RIMBERT, Monsieur Jean-Claude DANY, Madame Nancy GONTIER, Monsieur Robert IGOULEN, Monsieur Jean-Claude GRAVIÈRE, Monsieur Patrick MONTY.

**Pouvoirs** : Monsieur Fulgencio BERNAL (procuration à Monsieur Gêrôme VIAU), Madame Nadège BOISSIN (procuration à Madame Aurélie DEVEZE), Madame Marlène LAUGIER (procuration à Madame Valérie PEYRACHE), Madame Magali PEYRONNET (procuration à Madame Patricia VIVARES), Monsieur Antoine BARBIEUX (procuration à Monsieur Guillaume PASCAL), Madame Géraldine PETIT (procuration à Madame Isabelle DESRUT), Monsieur Pascal BREMOND (procuration à Madame Aurélie VERNHES), Madame Sabrina BOHIGUES (procuration à Monsieur Robert IGOULEN).

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Gêrôme VIAU ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Avenant n°1 à la convention département de Vaucluse – Attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires au programme Petites Ville de Demain.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Communauté d'Agglomération « les Sorgues du Comtat » et les trois Communes retenues dans le cadre du programme national « Petites Villes de Demain » ont délibéré en 2021 et 2022 pour approuver la convention de partenariat avec le Conseil Départemental 84 pour le soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires au programme « Petites Villes de Demain ».

Cette convention, d'une durée de 24 mois, arrive à échéance le 13 avril 2024. Un avenant est proposé par le Département qui devra être signé par toutes les parties (communes, EPCI, Département) si possible avant la date butoir de la convention initiale.

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de ce soutien à l'ingénierie qui peut permettre de financer des études contribuant à réaliser les actions inscrites dans le programme d'actions PVD approuvé en décembre 2022, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à :

.../...

- approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires, entre le Département de Vaucluse, La Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat, la Commune de Sorgues, la Commune de Pernes-les-Fontaines et la Commune de Monteux ci-annexé ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 ainsi que toutes les pièces relatives à cette délibération ;
- autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2023-429 du 10 novembre 2023 par laquelle le Conseil Départemental a approuvé, le modèle d'avenant n°1 aux conventions d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires (BDT), entre le Département de Vaucluse et chacun des territoires Petites Villes de Demain,

VU la délibération du Conseil Municipal N° DE/31/7.6/22.07.2021-09 du 22 juillet 2021 relative à l'approbation de la convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires au programme « Petites Villes de Demain ».

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires, entre le Département de Vaucluse, La Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat, la Commune de Sorgues, la Commune de Pernes-les-Fontaines et la Commune de Monteux tel qu'annexé à la présente,

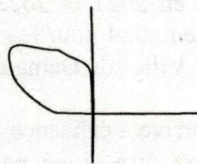
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces relatives à cette délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,  
le Maire,



Gérôme VIAU

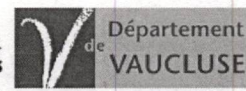


Didier CARLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 10 Avril 2024

Publiée le : 10 Avril 2024



**AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DU SOUTIEN A L'INGENIERIE DE  
LA BANQUE DES TERRITOIRES AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN**

**CONVENTION**

**ENTRE LE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ET LE BENEFICIAIRE**

**Entre**

Le **Département de Vaucluse**, ayant son siège rue Viala à Avignon (84000) représenté par Dominique SANTONI, Présidente du Conseil Départemental habilitée par une délibération du Conseil départemental n°2023-429 en date du 10 novembre 2023,

Ci-après dénommé « **Le Département** »

**D'une part**

Et

La **commune de Sorgues**, ayant son siège **Centre Administratif- 80 route d'Entraigues- 84700 Sorgues**, identifiée au SIREN sous le n° **218401297**, représenté par **Thierry LAGNEAU**, en sa qualité de maire, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du .....

La **commune de Montoux**, ayant son siège **Place des Droits de l'Homme-Hôtel de Ville- 84170 Montoux**, identifiée au SIREN sous le n° **218400802**, représenté par **Christian GROS**, en sa qualité de maire, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du .....

La **commune de Pernes-les-Fontaines**, ayant son siège **Place Aristide Briand-Hôtel de Ville- 84210 Pernes-les-Fontaines**, identifiée au SIREN sous le n° **218400885**, représenté par **Didier CARLE**, en sa qualité de maire, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du **21 Mars 2024**,

La **Communauté d'agglomération de Les Sorgues du Comtat**, ayant son siège **340 Boulevard d'Avignon- CS 6075-84170 Montoux** identifiée au SIREN sous le n° **248400293**, représenté par **Christian GROS**, en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du .....

Ci-après dénommée(s) « **Le Bénéficiaire** »

Ci-après désignées conjointement les "Parties" et individuellement une "Partie"



Les Parties ont conclu en date du **14/04/2022** une convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires au programme PVD intermédié par le Département, pour une durée initiale de 24 mois. Les Parties ont décidé de proroger cette convention selon les modalités fixées par le présent avenant.

### **Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour vocation la modification de l'article 3.2 « Durée de la convention ».

### **Article 2 : Modification de l'article 3.2 « Durée de la convention »**

L'article 3.2 est modifié de la façon suivante :

« La présente convention est conclue pour la durée du programme national « Petites Villes de Demain », c'est-à-dire **jusqu'au 31 mars 2026**. En fonction de l'état d'avancement des projets et programmes, celle-ci pourra le cas échéant et sous réserve de l'accord de la BDT, être prolongée pour un maximum de 6 mois d'un commun accord par voie d'avenant ».

### **Article 3 :**

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Fait à Avignon, en autant d'exemplaires que de parties,

le.....

**Pour le Bénéficiaire**

Commune de Sorgues, Maire

Commune de Montoux, Maire

Commune de Pernes-les-Fontaines, Maire

Communauté d'agglomération Les Sorgues du Comtat  
Président

**Pour le Département de Vaucluse**

Présidente du Conseil départemental